

FEDERATION SENEGALAISE DE VOLLEY-

Le présent formulaire doit ètre envoyé en double examplaire au Secrétarin de la FSVB, un exemplaire sera transmis par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des membres de Buresu. S'il s'agit d'une PREMIERE APPILIATION joindre également en dran examplaires les sums de votre Chira, le Récépissé de déclaration. Le pv de l'AG constitutive du chir ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif. Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une simon, doit faire une demande d'affiliation. Toutefois, si le club est présent sur les états fodéraux, il speut être dispensé de fournir à nouveau les pièces artestant de son castistence juridique.	TERRAINS CED TOOLEL THINE TERRAINS CED TOOLEL THINE TERRAINS CED TOOLEL THINE	Pratique Sportive : Volley-Ball K. Beach Volley & Adresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les norrespondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité Départemental	TOULEL THIBLE CENTRE SPORTIF Siègle Social AGA de affilie à la FS.V.B. (date de l'exercice) et modif de l'interruption:	TITRE EXACT DU CLUB/ (en toutes lettres et en majoscules)	Homologue to: Sous te N° 1_1_1_1_1_1_1_1	
emplaire sera transmis mas de voire Chibs, le as de groupement sporis! as les pièces attestant de son	Rey Ball Egmont	ur Régionale et du Comité			Saison: 29/25	

LeClub

4

-RIT/BI)			Access the Bureaus of une	Statety). attend Olympique et Sperif	cencer definies dans les Règlement e.: 29/63/2093 (4.0642/P.D.T.	SIGNATURE	. By 2225 Date Sample challeschaft -
W 2021-009/6RT/AR	fersion et Adresse)	DOM THIOWNE	BUREAU DE LA SECTION VOLLEY-BALL DUCLUB (1) OLL CROBE À OLL CROBE À SOCALENS ENTERNATE ENTATE ENTERNATE ENTERNATE ENTERNATE ENTERNATE ENTERNATE ENTARE ENTERNATE EN	(1) les membres du Bureau d'un club ne pratiquent que le Voltey-Ball/Beach Valtes et les montres et les section d'un club multi-sparit, doivent obligatoirement être licasciés à la FSVB (Article 7 des Statuts). La présente demande implique le respect des régles deunobagiques du sport définies par le Cusine National Objungique et St. La présente demande implique le respect des régles deunobagiques du sport définies par le Cusine National Objungique et St. ATTESTATION	gné s'engage sur l'acontest à : faire licencier supris de la PSVR les membres adhèrents du Club (Article 7 des Status Fédéraux) faire licencier supris de la PSVR les membres adhèrents du Club (Article 7 des Status Fédéraux) faire respecter les mêgles et procédums régissant la création et le renouvallement des licences définies dans les Régissants Fait à DATAD Nove et Onalité : SYMB DL. CADÉGÉ J P.D. Tour le Club	and a	TAY TO BE SO AZET TO SUR OR THE PET SCHOOL OF THE DESCRIPTION SERVICES TO A SERVICE THE PROPERTY OF THE PERSON OF
DATED	GCTEUR DU CLUB (I) GOM, Prénoms, Profession et Adresse) GORDO LA CRA PRED	BOW SOGWE	Si le Club est multi-spi LA CRO DR A EN 50 GAVE NP BOIN STA BORDO LA	etab ne pratiquant que la Vidokent obligatoirement être repect des règles deunologisquenière à l'ensemble des Sutun	our it : In PSVB less membres achterent et procédures régissant la créat	Carchet eu Che	Il to the Art Medical
2+/69/2020	REAU DU COMITE DIRICTEUR DU CLUB (I) ésident: ÉGIBS O UA	cerétaire Général : BBOCA	President : HRBOLL Vice-Présidents : HRBOLL Incorter Général : HRBY	(1) les membres du Bureau d'un club ne pratiquent que le Voltey-Baill Beach Valley et te section d'un club multi-speriff, doivent obligatoirement être licesciés à la FSVB (Article section d'un club multi-speriff, doivent obligatoirement étre licesciés à le FSVB (Article La présente demande implique le respect des règles décundagiques du sport définies par le Cot La présente demande implique et entière à l'ensemble des Satuts et Réglements de la F.S.V.B. Sériégalais et l'adhésion pleine et entière à l'ensemble des Satuts et Réglements de la F.S.V.B.	Le soussigné s'engage sur l'aceneur Bis faire licencier aupris de la PSV faire respecier les rigles et pro Générales de la PSVB.	The second of th	